

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 octobre 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

L'ENVIRONNEMENT

DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE RELATIFS AUX RESSOURCES ÉCOLOGIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DES TERRAINS MILITAIRES DE SUFFIELD

[Traduction]

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, en conformité du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer deux rapports préparés par le Service canadien de la faune sur les valeurs écologiques et archéologiques d'intérêt national de la réserve militaire de Suffield en Alberta.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉCISION DES É.-U. RELATIVE À L'ESSAI NUCLÉAIRE À AMCHITKA

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les députés savent que les États-Unis viennent d'annoncer la décision du président Nixon de procéder à l'essai nucléaire souterrain à Amchitka le 3 novembre ou peu après.

Des voix: C'est honteux!

L'hon. M. Sharp: Le gouvernement déplore profondément cette décision et il partage l'inquiétude générale des Canadiens, comme l'exprime la résolution adoptée par la Chambre le 15 octobre.

Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que, par les voies tant officielles que non officielles, le gouvernement a bien fait comprendre aux États-Unis son opposition ferme et constante à la continuation et à l'escalade des essais d'armes nucléaires, de même que notre inquiétude devant le danger plus précis que l'essai d'Amchitka représente pour l'environnement du Pacifique Nord que nous partageons avec eux, avec les Russes et avec les Japonais.

Notre ambassadeur à Washington a été prévenu de la décision du président ce matin peu avant la déclaration publique. J'ai immédiatement fait le nécessaire pour communiquer avec M. Rogers, le secrétaire d'État américain, et je lui ai fait savoir que leur initiative ne peut qu'entraîner une inquiétude profonde chez les Canadiens.

La dure réalité est qu'en fin de compte le gouvernement américain a légalement le droit de faire cet essai. Il le fait probablement en fonction de ce qu'il conçoit être l'intérêt national des États-Unis. Bien que nous n'ayons jamais prétendu que l'essai comporte un gros élément de risques, nul ne nierait que des risques existent.

Le Canada et les autres pays menacés tiendront certainement les États-Unis responsables de tous effets, à court ou à long terme, de l'essai.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je tiens à rappeler à la Chambre que nos objections précises à cet essai rentrent tout à fait dans le cadre de notre réprobation des essais d'armes nucléaires de toutes les catégories et par toutes les puissances nucléaires.

• (2.10 p.m.)

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné la déclaration que vient de faire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la Chambre sera heureuse, j'en suis persuadé, de donner son consentement unanime à une motion que je me propose de présenter en vertu de l'article 43 du Règlement relativement à une question urgente, savoir l'annonce faite aujourd'hui par la Commission de l'énergie atomique à Washington selon laquelle les États-Unis effectueront l'essai nucléaire d'Amchitka le 3 novembre.

Je propose, avec l'appui du député de Peace River (M. Baldwin):

Que la Chambre ordonne au premier ministre de se mettre personnellement en rapport avec le président des États-Unis pour lui faire part de l'opposition du Parlement et de la population du Canada à l'essai nucléaire d'Amchitka, et que...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je m'excuse auprès du chef de l'opposition, mais il semble qu'en ce moment nous ne procédons pas de façon tout à fait régulière. Sauf erreur, après une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'appel des motions, les porte-parole de l'opposition auraient la chance, comme le prévoit le Règlement, de faire s'ils le veulent des commentaires au nom de leurs partis. J'avais l'impression que c'est ce que le chef de l'opposition ferait, sous réserve de son droit naturellement de présenter la motion qu'il vient de proposer après les commentaires des divers partis. Le chef de l'opposition prendra peut-être

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je croyais simplement coopérer, comme toujours, avec les membres du gouvernement...

Des voix: Oh, oh!

M. Guay (Saint-Boniface): Nous avons de l'humour.

L'hon. M. Stanfield:... en présentant cette motion maintenant et j'espérais que la Chambre l'approuverait à l'unanimité.

M. l'Orateur: Avant de mettre la motion aux voix, nous devons procéder selon le Règlement qui exige qu'on accorde aux représentants des partis l'occasion de commenter la déclaration du ministre. La présidence donne maintenant la parole au député de York-Sud.